

Des voix: Bravo!

M. Reid: J'ai un peu examiné les antécédents pour voir comment l'opposition officielle de Sa Majesté a utilisé les journées d'opposition pour présenter à la Chambre et au pays ses politiques et programmes, comment elle a décidé d'utiliser le temps qui lui était réservé. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) m'a reproché lundi dernier d'être un partisan de la fabrication de lois en série. Je n'ai jamais préconisé une telle chose et je n'y crois pas. J'ai toujours prétendu que nous devrions organiser notre emploi du temps afin de pouvoir débattre des questions importantes. Ce qui m'a toujours exaspéré, c'est le manque de courage de l'opposition lorsqu'il s'agissait de débattre les questions de l'heure, étant donné que, grâce aux journées d'opposition, c'est elle qui peut user à son gré du seul temps libre dont dispose la Chambre. Et elle a un grand nombre de journées d'opposition à sa disposition; elle a beaucoup plus de journées libres que le gouvernement, qui doit faire adopter son programme législatif.

Examinons certaines de ses motions. Il y a eu celle du député de York-Simcoe (M. Stevens) qui proposait:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement d'abandonner son penchant à agir en secret et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, qu'elle le blâme de n'avoir pas débattu ouvertement en public la future politique commerciale du Canada et de n'avoir pas tenu les Canadiens au courant de sa politique ni de la marche des pourparlers en ce qui concerne les négociations du GATT qui se déroulent actuellement à Genève et qui auront certainement pour résultat de modifier de façon radicale les courants d'échanges internationaux.

Il y en a eu une autre, celle du député de Rocky Mountain (M. Clark) qui a proposé:

Que la Chambre proteste vigoureusement contre la façon dont elle a été privée du véritable rôle qu'elle doit jouer dans la discussion du budget des dépenses et de la politique fiscale et monétaire, qu'elle s'élève contre le caractère secret des études et projections économiques . . .

Une voix: Vous ne pouviez pas comprendre son importance!

M. Reid: Monsieur l'Orateur, quand on examine les initiatives de l'opposition officielle de Sa Majesté, on doit se demander: S'est-elle intéressée aux questions de fond? Jamais de la vie. Elle a préféré traiter de questions de procédure. Elle préfère demeurer à l'écart de questions importantes. Elle préfère ne pas s'attaquer aux problèmes de notre pays. Je dois pourtant être juste. Ce blâme ne vise pas le NPD, car lui au moins a le courage de ses convictions et consent à discuter ses politiques et à proposer des solutions de remplacement. Mais pas l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Quelles sottises!

M. Reid: Monsieur l'Orateur, le leader du parti conservateur a longuement parlé de la façon dont le Parlement devrait fonctionner. J'ose dire que si un jour—Dieu nous en préserve—il devient leader du gouvernement à la Chambre, il prononcera exactement le même genre de discours que prononcent tous les leaders du gouvernement, surtout parce que le gouvernement a le devoir de formuler le programme législatif.

Crédits de un dollar

J'exhorte vivement le leader du parti conservateur à considérer le fonctionnement de l'assemblée législative ontarienne. Malheureusement pour lui, cette assemblée ne siège pas autant que nous. En fait elle siège bien moins que nous. Pourtant, elle adopte deux fois plus de mesures législatives. Et je n'ai jamais entendu l'opposition libérale ou néo-démocrate s'y plaindre qu'elle est baillonnée, incapable de présenter son point de vue, ou empêchée de s'exprimer par le gouvernement. Les députés y ont appris à vivre et à s'adapter. Voilà une chose que les députés à la Chambre des communes n'ont pas apprise.

Le leader de l'opposition à la Chambre a beaucoup parlé du statut de l'assemblée législative du Manitoba. Il ne semble pas comprendre comment ça marche dans l'Ouest. Je suppose que ce n'est pas étonnant, puisqu'il est un bon représentant de l'est de l'Ontario. Les traitements y sont limités. Les députés doivent y gagner leur vie. Ils siègent à l'assemblée législative à temps partiel et, pour cette même raison, les sessions y sont très courtes. On n'y étudie qu'un nombre limité de mesures législatives. Tous ces facteurs imposent une discipline.

Mais que voyons-nous à la Chambre des communes? Les députés y touchent un traitement à temps plein, aussi y siègent-ils tout le temps, ils n'ont pas à s'imposer la discipline de gagner leur vie à l'extérieur. Les sessions n'y sont pas limitées. Nous siégeons pendant 180 jours. Nous siégeons trop longtemps et étudions en moyenne 80 bills par année—nous n'y arriverons pas cette année car nous n'avons pas été capables de remplir notre tâche. Peut-être le député a-t-il raison. Peut-être devrions-nous adopter le système manitobain. Peut-être devrions-nous sabrer dans les traitements des députés et revenir à l'ancien système. Si les députés devaient gagner leur vie à l'extérieur, ils seraient certes très attentifs au travail qu'il faut accomplir et ils ne perdraient pas leur temps comme on le fait aujourd'hui tant à la Chambre qu'en comité.

● (1700)

J'aimerais soulever un dernier point, monsieur l'Orateur. Pratiquement tous les orateurs ont dit que la Chambre des communes était menacée. A mon avis, les institutions doivent s'adapter au monde «réel» sinon elles seront mises de côté, oubliées et avec raison. Je crois qu'à l'heure actuelle la Chambre des communes, à cause de nos attitudes et de la ligne de conduite des partis, est une institution incapable de répondre aux besoins des Canadiens des années 70.

Depuis le 15 novembre, un changement s'est produit au Canada; cette question n'a fait l'objet d'aucun débat à la Chambre des communes. Les partis de l'opposition ont refusé d'y consacrer un de leurs jours réservés aux subsides; ils ont préféré éviter la question. Je ne sais pour quelle raison mais lorsqu'un événement important survient, on s'attendrait à ce qu'il y ait un débat à ce sujet à la Chambre des communes. Aucun débat n'a eu lieu. Le gouvernement dit qu'il n'a pas le temps parce que son programme législatif a pris un retard considérable qu'il ne pourra jamais rattraper.